



## **CONSEIL MUNICIPAL DE LIVRY**

### **Compte-rendu - Séance du Vendredi 11 décembre 2020**

L'an deux-mil-vingt, le onze du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le quatre décembre deux-mil-vingt, s'est réuni en l'absence de public, à la salle des fêtes sous la présidence de M. Adrien AUFEVRE, Maire.

#### **Membres présents :**

---

- AUFEVRE Adrien, Maire
- BOUCHARD Gilles, 1<sup>er</sup> adjoint
- BOULET Sylvie, 2<sup>ème</sup> adjoint
- BARLE Fabrice, 3<sup>ème</sup> adjoint
- CHAFFAUD Claudine, conseillère municipale
- ELSENER Éric, conseiller municipal
- FIEVET Françoise, conseillère municipale
- GAGET Cyril, conseiller municipal
- HERAULT Sandrine, conseillère municipale
- LIVROZET Laëtitia, conseillère municipale
- MARIEN Olivier, conseiller municipal
- PARE Anne-Lise, conseillère municipale
- PIFFAULT David, conseiller municipal
- VALIGNAT Philippe, conseiller municipal

#### **Absent :**

---

- LEGARE Yoan, conseiller municipal

Secrétaire de séance : Fabrice BARLE

Ouverture de séance : 19h15



**2020-12-01 – Attribution Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)**  
**« Protection de l'école primaire »**

Monsieur le Maire donne lecture du mail de Madame la Préfète concernant la sécurisation des Ecoles et le reliquat de DETR pouvant être attribué au profit de la sécurisation des écoles primaires.

Après la rencontre avec le Major Dominique Leuzy, référent sureté à la Gendarmerie Départementale de la Nièvre afin de recueillir ses préconisations, une demande de DETR a été déposée afin de prévoir les travaux suivants :

- Mise en place d'une caméra
- Mise en place de panneaux « d'information ville »
- Interphone et gâche électrique sur le portail de l'école
- Installation d'une alimentation autonome pour caméra nomade

Des devis ont été réalisés par : JPH ELEC, Globale Protection et le Siseen.

Le coût total HT de l'opération s'élève à 10 979.65 €.

Le dossier DETR a été envoyé le 2 novembre, cependant afin de procéder à son instruction, le conseil municipal doit prendre une délibération. Il y a lieu d'adopter l'opération et de valider les modalités de financement.

- JPH ELEC EURL : 2 376.08€
- GLOBAL Protection, Caméra : 5 031.57 €  
(Pause de caméra sur candélabre impossible donc batterie pour caméra, installation sur bâtiment vieille poste)
- Global Protection, alimentation électrique : 2 990 €
- Global Protection, Abonnement opérateur : 252 €
- SIEEEN, fourniture et pose prise : 330 €

Exemple d'installation de caméra à Guérigny.

Etude en cours sur la sécurisation de la rue de l'école : installation d'un comptage véhicules sur la Départementale mise en place par Département pour que le CAUE puisse proposer une étude.

Demande faite à la société de bus pour éventuellement changer le trajet mais difficile car itinéraire précis.

F. Barle demande à questionner les habitants qui seront dans le champs de vision de la caméra en sachant que personne n'a pouvoir pour visionner l'enregistrement de la bande et perquisition de la bande par la Gendarmerie si besoin de visionner)

C. Gaget : Ce projet de caméra n'a pas été présenté aux administrés lors du programme du Conseil Municipal.

S. Boulet : Le conseil sera peut-être obligé de prendre d'autres décisions durant le mandat qui n'auront pas été au préalable présentées dans le programme.

Le Maire propose qu'une réunion d'information à l'attention des habitants soit prévue ultérieurement avec la Gendarmerie.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *avec 12 voix Pour et 1 Contre (E. Elsener)* :  
de ses membres présents,

- **ACCEPTE** les devis tels que présentés dont le montant HT s'élève à la somme de 10 979.65€
- **FIXE** comme suit le plan de financement de l'opération :  
Cout total HT : 10 979.65 €  
Cout total TTC : 13 175.58 €



Subvention DETR 80% : 8 783.72€  
Fonds Propres 20% : 2 195.93 € HT (2 635.11€ TTC)

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre les formalités administratives inhérentes aux présentes décisions et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

#### **2020-12-02 -01– Convention Eclairage public : travaux Alligny**

Monsieur le Maire rappelle que du fait du réseau vétuste, le programme de l'opération consiste à réaliser les travaux d'enfouissement du réseau Télécom dans le cadre de l'opération de mise en souterrain du réseau de distribution publique d'électricité.

Le devis et la convention établies par le SIEEEN concernant les travaux d'éclairage public au Hameau d'Alligny doivent être signés, il convient de prendre une délibération afin de valider ces documents et débiter les travaux.

Le montant de l'opération EP reste à charge pour la commune est estimé à 2 847 € HT  
(soit 3 416.40 € TTC)

Le montant de l'opération Télécom pour la commune est estimé à 14 940 € TTC

Les travaux débiteront fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

Les travaux seront étalés sur 2 ans : 2021 – 2022

Coût pour l'ensemble des travaux de 70 000 €

La rue de la Joubarde à Alligny n'est pas concernée par les travaux d'enfouissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à *l'unanimité*,  
de ses membres présents,

- **ACCEPTE** les termes de la « Convention de Maitrise d'ouvrage déléguée Génie Civil Réseau de télécommunications » avec le SIEEEN, concernant les travaux sur le réseau vétuste.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre les formalités administratives inhérentes aux présentes décisions et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

#### **2020-12-02 -02– Convention Eclairage public : Complément travaux Alligny**

Dans un souci d'harmonie d'enfouissement des lignes, monsieur le Maire informe qu'un complément de travaux au hameau d'Alligny. Il sera procédé à la mise en place d'un nouveau candélabre.

Le montant de l'opération est estimé à 4 410 € TTC + 3 705 € HT (soit 4 446 € TTC)

Le devis et la convention établies par le SIEEEN concernant les travaux d'éclairage public au Hameau d'Alligny ont été signés, il convient de prendre une délibération afin de valider ces documents et débiter les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à *l'unanimité* :  
de ses membres présents,



- **ACCEPTE** les termes de la « Convention de Maitrise d'ouvrage déléguée Génie Civil Réseau de télécommunications » avec le SIEEEN, concernant le complément de travaux relatif à la pose du nouveau candélabre.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre les formalités administratives inhérentes aux présentes décisions et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

#### **2020-12-03- 01 – Convention Eclairage public : travaux TALOUX – Tranche 1**

Par mail, Monsieur Boudot, Assistant Technique au service électricité du SIEEEN nous informe que pour valider les travaux programmés au Hameau de TALOUX tranche 1, la commune doit transmettre la convention signée ainsi que la délibération.

Comme pour Alligny, le Maire rappelle que du fait du réseau vétuste, le programme de l'opération consiste à réaliser les travaux d'enfouissement du réseau Télécom dans le cadre de l'opération de mise en souterrain du réseau de distribution publique d'électricité.

Le montant de l'opération est estimé à :

**Tranche 1 EP : 21 768 € TTC reste à charge pour la commune : 5 442 € HT (soit 6 530.40 € TTC)**

**Tranche 1 Télécom : reste à charge pour la commune : 26 250 € TTC**

Le devis et la convention établies par le SIEEEN concernant les travaux d'éclairage public au Hameau d'Alligny ont été signés, il convient de prendre une délibération afin de valider ces documents et débiter les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à *l'unanimité*,  
de ses membres présents,

- **ACCEPTE** les termes de la « Convention de Maitrise d'ouvrage déléguée Génie Civil Réseau de télécommunications » avec le SIEEEN, concernant les travaux tranche 1 sur le réseau vétuste.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre les formalités administratives inhérentes aux présentes décisions et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

#### **2020-12-03 -02 – Convention Eclairage public : travaux TALOUX – Tranche 2**

Par mail, Monsieur Boudot, Assistant Technique au service électricité du SIEEEN nous informe que pour valider les travaux programmés au Hameau de TALOUX tranche 2, la commune doit transmettre la convention signée ainsi que la délibération.

Le Maire rappelle que du fait du réseau vétuste, le programme de l'opération consiste à réaliser les travaux d'enfouissement du réseau Télécom dans le cadre de l'opération de mise en souterrain du réseau de distribution publique d'électricité.

Le montant de l'opération est estimé à :

**Tranche 2 EP : 15 840 € TTC reste à charge pour la commune : 3 960 € HT (soit 4 752 € TTC)**

**Tranche 2 Télécom : reste à charge pour la commune : 23 580 € TTC**

Le devis et la convention établies par le SIEEEN concernant les travaux d'éclairage public au Hameau de TALOUX ont été signés, il convient de prendre une délibération afin de valider ces documents et débiter les travaux.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,  
de ses membres présents,

- **ACCEPTE** les termes de la « Convention de Maitrise d'ouvrage déléguée Génie Civil Réseau de télécommunications » avec le SIEEEN, concernant les travaux tranche 2 sur le réseau vétuste.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre les formalités administratives inhérentes aux présentes décisions et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

#### **2020-12-04 – Convention Conseil Départemental, Service Eau**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du renouvellement de la convention signée en 2015 avec le Conseil départemental de la Nièvre concernant l'activité d'assistance technique assainissement exercée par le SDE Service des Eaux.

L'objectif de cette convention étant de gérer au mieux les réseaux d'assainissement et stations d'épuration et de contribuer ainsi à la préservation des milieux qui reçoivent les rejets (cours d'eau, nappes souterraines).  
Un premier rapport de visite avec analyses a été réalisé le 6 octobre dernier.

Pour l'année 2020 la cotisation s'élève à 210.89 €

Un rapport concernant les stations a été établie suite à la visite en octobre du technicien du service :

A prévoir : le changement de la cuve à la station du bourg, remplacement fragmite, changement de sable et plantation de roseaux. Chiffrer la nouvelle cuve.

La station de Riousse (neuve) fonctionne correctement, beaucoup d'orties sur place à conserver.

Mise en place d'un registre pour les agents de la mairie

Rapport de l'agent du SDE une fois par an

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,  
de ses membres présents,

- **ACCEPTE** les termes de la « Convention de mission d'assistance technique en assainissement avec le Service des Eaux du Conseil Départemental de la Nièvre.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre les formalités administratives inhérentes aux présentes décisions et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

#### **2020-12-05 – Subvention MFR St Léopardin d'Augy**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception d'un courrier provenant de la MFR de St Léopardin d'Augy concernant une demande de subvention pour l'élève OLLIVIER Ethan résidant à Livry.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,  
de ses membres présents,

- **ACCEPTE** d'allouer la somme de 75 € à la MFR de St Léopardin d'Augy.



(20h16 arrivée de Mme Hérault)

#### **2020-12-06 – Subvention Association Parents d’Elèves (APE)**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception d’un mail provenant de l’association des parents d’élève de l’école St Pierre-Livry concernant une demande de subvention de 100 € pour l’achat de gobelet en plastique ainsi qu’un projet de jardin dans les écoles.

Le SICC ne subventionne pas les associations de parents d’élèves mais l’idée retenue au dernier conseil syndical étant de subventionner des projets d’école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité,  
de ses membres présents,

- **ACCEPTE** d’allouer la somme de 100 € à l’Association des parents d’élève du RPID St Pierre-Livry.

#### **2020-12-07 –Participation financière à la protection sociale des agents**

Monsieur le Maire rappelle qu’actuellement 3 agents de la collectivité bénéficient d’une participation financière de 1€ mensuelle concernant la garantie maintien de salaire en cas de maladie, décès, invalidité, délibération n°2018-0026 du 11 décembre 2018.

Monsieur le Maire propose de réactualiser la participation mensuelle à 50 € par agent par mois, dans le cadre de la procédure dite de labellisation à la couverture de complémentaire santé souscrite de manière individuelle et facultative par l’ensemble des agents à compter de la paie de janvier 2021.

Effectif de 6 agents au 31/12/2020 et 5 agents à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021

Se renseigner auprès de la MNT, mutuelle spécialisés pour les fonctionnaires, et Sofaxis pour offrir d’autres formules de complémentaire santé et garanties adaptées aux agents.

Le comité technique du CDG 58 sera saisi pour avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité, :  
de ses membres présents,

- **D’INSTAURER** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, une participation de l’employeur au financement de la protection sociale (participation mutuelle) à hauteur de 50 € net mensuelle aux agents de la collectivités (stagiaires, titulaires et contractuels)



## 2020-12-08 – Travaux d’accessibilité Salle des Fêtes, Poste, Mairie, Eglise

Monsieur le Maire explique que suite au courrier du 10 février dernier de la DDT de la Nièvre demandant la régularisation des dossiers d’accessibilité concernant les sites de : la mairie, église, poste et salle des fêtes, un rapport de visite datant du 20/11/2019 énonce les points à modifier pour chaque bâtiment.

Des travaux sont à prévoir rapidement pour mettre aux normes les différents lieux accueillant du public et clore ce dossier.

Pour les travaux de :

- La mairie : installation de pictogramme, sonnette et rampe alu  
Coût TTC 216 €
- La Salle des Fêtes : installation d’un sèche main, distributeur savon, miroir, rampe béton  
Coût TTC 865 €
- L’Eglise : installation d’une rampe  
Coût TTC 180 €
- La Poste : installation de pictogramme et sonnette  
Coût TTC 37 €

Le coût approximatif total des travaux s’élève à 1298 € TTC

La Préfecture attend un retour de la commune avant le 8 janvier 2021 ; concernant un calendrier de travaux ou la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité,  
de ses membres présents,

- **DECIDE** d’engager les dépenses nécessaires afin de valider les derniers travaux à réaliser à la mairie, l’église, la poste et la salle des fêtes pour confirmer l’accessibilité de ces bâtiments.

## 2020-12-09 – Affectation Dotation Cantonale d’Equipement (DCE 2019)

Monsieur le Maire propose au conseil que la DCE 2019, d’un montant de 7 386 € soit affectée à la mise à jour du Cimetière communal.

Un devis a été demandé à la société ELABOR pour la mise à jour du nouveau cimetière et un autre pour l’ancien.

La priorité aujourd’hui étant de remettre à jour au niveau du nouveau cimetière les arrêtés de concessions vendus avec le plan du cimetière et le registre existant.

Coût de restructuration du nouveau cimetière : 8 164.71 € HT (9 797.65 € TTC)

Coût de restructuration de l’ancien cimetière : 20 258.28 € HT (24 309.94€ TTC)

Une autre société sera sollicitée pour ce projet afin de comparer les tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité,  
de ses membres présents,

- **DECIDE** d’affecter la DCE 2019 d’un montant de 7386 € à la mise à jour du nouveau cimetière.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d’entreprendre les formalités administratives inhérentes aux présentes décisions



et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

#### **2020-12-10 : Subvention Centre de Long Séjour « BEL Air »**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une demande de subvention de l'EHPAD du Centre de long séjour de Saint-Pierre-le-Moutier a été déposée à la mairie, afin de financer différents spectacles et animations pour les résidents.

Cela concerne 4 résidents de Livry

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, de ses membres présents,

- **ACCEPTE** d'allouer la somme de 150 € au Centre de Long Séjour de St Pierre-la Moutier, pour 2020.

#### **2020-12-11 : Subvention Association Parents d'Élèves Livry - FCPE**

Dans un souci d'équité, Monsieur le Maire propose au Conseil de verser une subvention à l'association des parents d'élève FCPE de l'école St Pierre-Livry.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, de ses membres présents,

- **ACCEPTE** d'allouer la somme de 100 € à l'Association des parents d'élève FCPE du RPID St Pierre-Livry, pour 2020.

#### **2020-12-12 : Convention de Location d'un terrain communal – parcelle C1**

Objet : Convention de location d'un terrain communal situé à l'intersection entre le CD n° 268 et le CR n°1 (références cadastrales section C1) au **lieudit Le Gros Bois – (58240) LIVRY** à la société VALOCÎME SAS.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démarche de la société VALOCÎME, entreprise spécialisée dans la valorisation de patrimoine qui a notamment pour objet social la valorisation de patrimoine foncier ou immobilier.

La société VALOCÎME est intéressée pour prendre à bail l'emplacement de **115 m<sup>2</sup>** environ sur ledit terrain, objet de la convention conclue avec l'occupant actuel (Bouygues Télécom) à l'expiration de cette dernière selon l'offre financière transmise.

Actuellement Bouygues télécom verse une redevance à la commune de 3955 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, de ses membres présents,

- **ACCEPTE** le principe de changement de locataire
- **DÉCIDE** de donner en location pour une durée de 12 ans à effet du **12/06/2032**, tacitement reconductible, à la société VALOCIME, l'emplacement de **115 m<sup>2</sup>** environ sur le terrain communal situé à l'intersection entre le CD n° 268 et le CR n°1 (références cadastrales section C1) au lieudit Le Gros Bois – (58240) LIVRY





- ACCEPTE un versement anticipé de **70 000 €** versé en une seule fois à la signature
- ACCEPTE le montant de l'indemnité de réservation total de **2 400 €** (**200 €** versés à la signature + **11 x 200 €/an**)
- ACCEPTE un loyer annuel brut de **12 500 €** (comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le Contractant y est assujetti) avec une indexation fixe annuelle + 1%, sur lequel seront repris **7 000 €** annuellement sur les dix premiers loyers versés
- AUTORISE Le Maire à signer la convention de location à intervenir avec VALOCIME et tous documents se rapportant à cette affaire

**2020-12-13 : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉNERGIES SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE EN TANT QUE MEMBRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la possibilité d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture de gaz à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et fourniture d'électricité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 par l'intermédiaire du SIEEEN. (Annexe joint : « Acte Constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche Comte »)

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre. Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines visés à l'article 2 de l'acte constitutif. Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés ou accords-cadres qu'il passe, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution des marchés. En matière d'accord-cadre, le coordonnateur est chargé de conclure les marchés passés sur le fondement de l'accord-cadre, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution. En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La CAO de groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre, coordonnateur du groupement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à *l'unanimité* :

- accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- autorise l'adhésion de LIVRY en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- autorise le maire à signer l'acte constitutif du groupement,
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de LIVRY, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- prévoit dans son budget de s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif,
- donne mandat au Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.



## 2020-12-14 - Dotation globale de fonctionnement 2022

Monsieur le Maire expose que le montant de la dotation de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de voirie publique communale.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la Préfecture par la commune doit être réactualisée. Une mise à jour des voies communales pour prendre en compte l'ensemble des modifications et voies nouvelles communales a été établie le 11 décembre 2020 par les services techniques de la mairie.

Le linéaire de voirie représente un total de 30 359 ml appartenant à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à main levée, à l'unanimité de ses membres présents,

- **PRECISE** que la nouvelle longueur de la voirie communale enregistrée est de 30 359 ml.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.

## 2020-12-15 – Budget EAU : Décision modificative n°1 – Virements de crédits

Afin de régler les dernières factures pour 2020 concernant le budget eau, il convient de réaliser des mouvements de crédit sur les chapitres 6 et 7 :

- Diminution de crédits :

621/012 : charges pers. Et frais assimilés	20 000 €
Total Diminution de crédits :	20 000 €

- Augmentation de crédits :

605/011 : charges à caractère général	10 000 €
7012349/014 : Atténuations de produits	10 000 €
Total Augmentation de crédits :	20 000 €

### **INFORMATIONS :**

Dossier M. d'Alès : M. D'Alès a sollicité un rendez-vous auprès de M. Raquin, géomètre.

Travaux isolation école : devis pour 260 €, courrier adressé au SICC pour prise en charge des travaux

Recensement population : désigné M. Jean-François MARTIN comme agent recenseur mais recensement repoussé en 2022



Projet plan de relance : Envoi de 3 projets à la Région ; réhabilitation d'une grange en épicerie de producteurs locaux, Réhabilitation d'une grange pour l'accueil d'un artisan d'art et le renouvellement des conduites d'eau potable

DCE 2020 : montant 7 386€ restant à flécher

Dossier Adressage : dossier en cours, coût prévu de 17 990€ HT avec subvention DETR 50% soit 8 995 €, mais la facture maximum sera de 9000 € maximum

Redevance Eau/Assainissement : l'envoi des factures a été faites

Nouvel agent bien intégré au sein de l'équipe

Compte rendu CCAS fait par Mme Boulet : 2 réunions de travail en fin d'année concernant principalement l'organisation du Noël des enfants et des aînés

M. GAGET informe concernant le Sycotom : rendez-vous le 1<sup>er</sup> décembre avec agent ARS concernant les déchets de la commune à sécuriser les zones avec des barrières. Le stockage temporaire est possible puis après un certain délai passer les branches dans un broyeur du sycotom pour copeaux.

Séance Levée à 22h30